

ARRÊTÉ N° DCL 2017/048 FIXANT LA DATE LIMITE DE DEPOT DES CIRCULAIRES ET DES BULLETINS DE VOTE
DES CANDIDATS POUR LA MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE
(ELECTIONS LEGISLATIVES 2017)

La Préfète du LOT,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment son article R.38 ;

VU le décret n°2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Conformément à l'article R.38 du code électoral, chaque candidat doit faire remettre à la commission de propagande :

- les exemplaires imprimés de sa circulaire conformes aux articles R.27 et R.29
- les exemplaires imprimés de son bulletin de vote conformes aux articles R.30 et R.103

Les dates et lieux de dépôt ont été fixés ainsi qu'il suit :

- **Pour le 1^{er} tour**, le dépôt doit être effectué **jusqu'au mardi 30 mai 2017 à 12h00 – dernier délai**, sur rendez-vous auprès de KOBA.
- Les bulletins de vote destinés aux mairies sont livrés à KOBA au 11 Avenue de la Grange Noire – 33700 MERIGNAC.
- Les bulletins de vote et circulaires destinés aux électeurs sont livrés à KOBA au 10 Rue Gaspard Monge – 33600 CANEJAN.

- Pour le 2nd tour, le dépôt doit être effectué jusqu'au mercredi 14 juin 2017 à 12h00 - dernier délai, sur rendez-vous auprès de KOBA.

- Les bulletins de vote destinés aux mairies sont livrés à KOBA au 11 Avenue de la Grange Noire – 33700 MERIGNAC.

- Les bulletins de vote et circulaires destinés aux électeurs sont livrés à KOBA au 10 Rue Gaspard Monge – 33600 CANEJAN.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Lot est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Cahors, le 10 mai 2017

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général,



Gilles QUÉNÉHERVÉ

LEGISLATIVES 1er TOUR - MIDI PYRÉNÉES

Hors Département de Haute Garonne



LIVRAISON ET CONDITIONNEMENT PROFESSIONS DE FOI (Circulaires) ET BULLETINS DE VOTE

Contacts : Hautes Pyrénées, Gers - Responsable de Compte Nathalie MENDÈS - Tél : 05 56 07 90 36 – koba33-elections@koba.com
Ariège, Lot, Tarn et Tarn et Garonne - Responsable de Compte : Marie-Christine CAU - Tél : 05 56 07 90 45 - mcau@koba.com

BULLETINS DE VOTE COLISAGE MAIRIES MIDI PYRÉNÉES SITE DE MERIGNAC

QUAIS DE LIVRAISON : 11 AVENUE DE LA GRANGE NOIRE- 33700 MERIGNAC

Horaires et Modalité de réception:

Sur RENDEZ-VOUS les jeudi 25/5 samedi 27/05 et dimanche 28/05
De 8h à 16h les autres jours à partir du 22/05

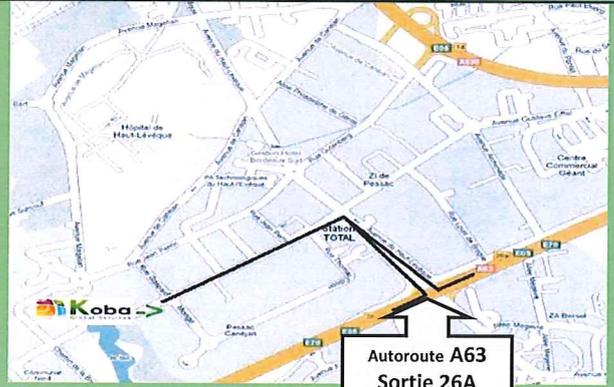


ROCADE A630
Sortie10

PROFESSIONS DE FOI et BULLETINS DE VOTE Electeurs MIDI PYRÉNÉES SITE DE PESSAC

QUAIS DE LIVRAISON : 10 RUE GASPARD MONGE - 33600 CANEJAN

Horaires et Modalité de réception: A partir du 22/05/2017 – 24H/24H



Autoroute A63
Sortie 26A

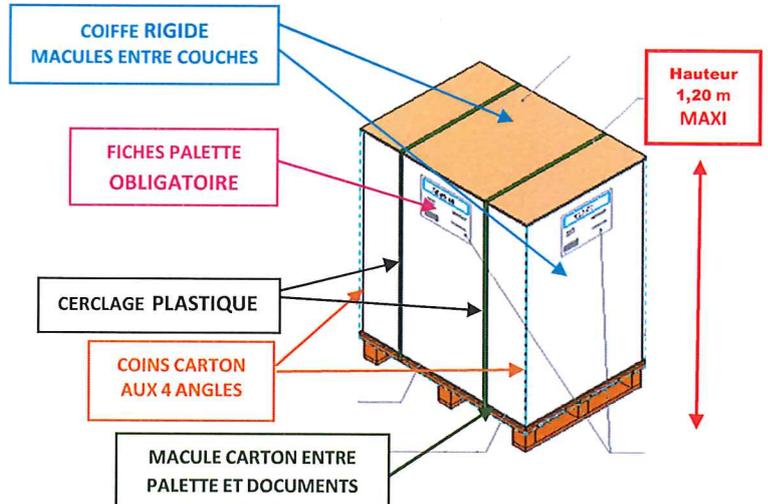
Sites équipés de quais de déchargement pour tous types de véhicules.
Tous les imprimés doivent être accompagnés OBLIGATOIREMENT d'un bon de livraison.

ELEMENTS DU BON DE LIVRAISON :

- ✓ Nom du département ou préfecture ET du candidat
- ✓ N° Circonscription
- ✓ Nombre de palettes
- ✓ Quantité de documents
- ✓ Type de documents :
 - PROFESSION DE FOI (Circulaires)
 - BULLETINS DE VOTE ELECTEURS
 - BULLETINS DE VOTE MAIRIES

CRITERES DE CONDITIONNEMENT :

- ✓ Palette 80*120
- ✓ Mettre Un seul candidat /palette/circonscription
- ✓ Mettre un seul type de document par palette
 - Professions de foi (Circulaires)
 - Bulletins de vote Electeurs
 - Bulletins de vote Mairies
- ✓ Paquets bien talonnés sur palette
- ✓ Croisement des documents à chaque couche (à minima tous les 500 ex) – Sans film rétractable et sans intercalaires
- ✓ Ne pas poser les paquets à même la palette : apposer une macule carton avant la 1^{ère} couche
- ✓ Apposer une coiffe rigide sur le dessus des documents palettisés (ou un plateau)
- ✓ FILMER la palette + CERCLAGE plastique



**Le Filmage de la palette devra assurer le maintien des documents lors du transport (4 coins carton à filmer avec la palette).
IMPORTANT**

NE PAS GERBER LES PALETTES PENDANT LE TRANSPORT

Conseil :

Pour éviter que les transporteurs ne gerbent d'autres palettes dessus : scotcher un carton vide –témoin- sur le dessus de la palette



Indiquer impérativement sur la FICHE PALETTE :

Nom de la préfecture et du candidat et Numéro de Circonscription
· Type de document : Profession de Foi (Circulaires)
· Quantité de documents/palette
· Numéro de palette
Ajouter la mention « NE PAS GERBER »
(sur au moins 2 faces de la palette)

PREFECTURE / N° CIRCONSCRIPTION
CANDIDAT XXXX
NE PAS GERBER
Référence :
PROFESSIONS DE FOI
(circulaires)
Xxx Docs /Palette n°x/y/z palettes

LEGISLATIVES 2ème TOUR - MIDI PYRÉNÉES

TOUS DEPARTEMENTS



LIVRAISON ET CONDITIONNEMENT PROFESSIONS DE FOI (Circulaires) ET BULLETINS DE VOTE

Contacts : Hautes Pyrénées, Gers - Responsable de Compte Nathalie MENDÈS - Tél : 05 56 07 90 36 - koba33-elections@koba.com

Ariège, Lot, Haute Garonne, Tarn et Tarn et Garonne - Responsable de Compte : Marie-Christine CAU - Tél : 05 56 07 90 45 - mcau@koba.com

BULLETINS DE VOTE COLISAGE MAIRIES

SITE DE MÉRIGNAC

QUAIS DE LIVRAISON : 11 AVENUE DE LA GRANGE NOIRE - 33700 MÉRIGNAC

Horaires et Modalité de réception : A partir du 12/06/2017 - 7H-20H



ROCADE A630
Sortie10

PROFESSIONS DE FOI et BULLETINS DE VOTE Electeurs

SITE DE PESSAC

QUAIS DE LIVRAISON : 10 RUE GASPARD MONGE - 33600 CANEJAN

Horaires et Modalité de réception : A partir du 12/06/2017 - 24H/24H



Autoroute A63
Sortie 26A

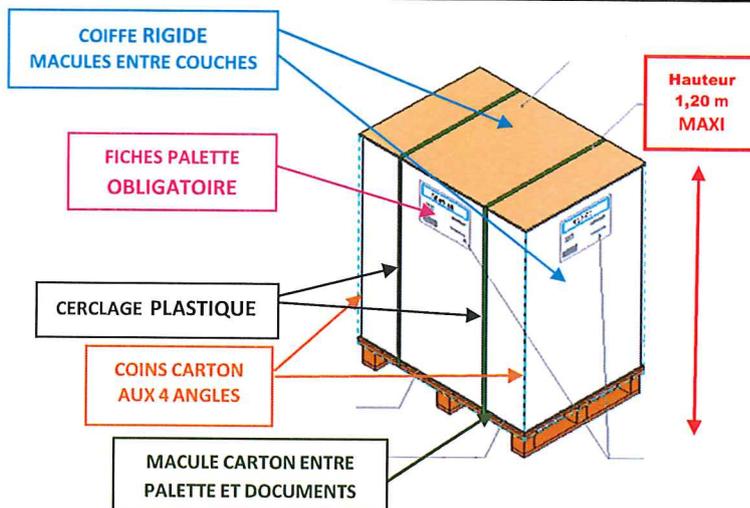
Sites équipés de quais de déchargement pour tous types de véhicules.
Tous les imprimés doivent être accompagnés OBLIGATOIREMENT d'un bon de livraison.

ELEMENTS DU BON DE LIVRAISON :

- ✓ Nom du département ou préfecture ET du candidat
- ✓ N° Circonscription
- ✓ Nombre de palettes
- ✓ Quantité de documents
- ✓ Type de documents :
 - PROFESSION DE FOI (Circulaires)
 - BULLETINS DE VOTE ELECTEURS
 - BULLETINS DE VOTE MAIRIES

CRITERES DE CONDITIONNEMENT :

- ✓ Palette 80*120
- ✓ Mettre Un seul candidat /palette/circonscription
- ✓ Mettre un seul type de document par palette
 - Professions de foi (Circulaires)
 - Bulletins de vote Electeurs
 - Bulletins de vote Mairies
- ✓ Paquets bien talonnés sur palette
- ✓ Croisement des documents à chaque couche (à minima tous les 500 ex) - Sans film rétractable et sans intercalaires
- ✓ Ne pas poser les paquets à même la palette : apposer une macule carton avant la 1^{ère} couche
- ✓ Apposer une coiffe rigide sur le dessus des documents palettisés (ou un plateau)
- ✓ FILMER la palette + CERCLAGE plastique



**Le Filmage de la palette devra assurer le maintien des documents lors du transport (4 coins carton à filmer avec la palette).
IMPORTANT**

NE PAS GERBER LES PALETTES PENDANT LE TRANSPORT

Conseil :

Pour éviter que les transporteurs ne gerbent d'autres palettes dessus : scotcher un carton vide -témoin- sur le dessus de la palette

Indiquer impérativement sur la FICHE PALETTE :

Nom de la préfecture et du candidat et Numéro de Circonscription
· Type de document : Profession de Foi (Circulaires)
· Quantité de documents/palette
· Numéro de palette
Ajouter la mention, « NE PAS GERBER »
(sur au moins 2 faces de la palette)

PREFECTURE / N° CIRCONSCRIPTION
CANDIDAT XXXX
NE PAS GERBER

Référence :
PROFESSIONS DE FOI
(circulaires)

Xxx Docs /Palette n°xyz palettes

